

6.5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Jacques QUENSIÈRE, Yveline PONCET, Claude FAY, Pierre MORAND,
Bréhima KASSIBO, Hélène REY, Eveline BAUMANN, Vincent BÉNECH
François BOUSQUET, Daniel DANSOKO, Claude HERRY, Raymon LAË,
Tiéma NIARÉ, Jean RAFFRAY, Jean-Jacques TROUBAT, Jean-Yves WEIGEL

Dans le Delta Central du Niger, la pêche artisanale a subi l'influence de différents événements qui ont contribué à contrarier son bon développement : ainsi, la détérioration des conditions climatiques dès le début des années soixante-dix, accentuée dans le courant des années quatre-vingt, mais aussi les contre-coups des crises pétrolières sur les économies ouest-africaines, ou encore une croissance démographique mal maîtrisée et peu mise à profit pour le développement de cette région précédemment sous-peuplée. Ces événements et d'autres encore participent à l'explication de la récession que connaît le secteur halieutique depuis une vingtaine d'années.

Cependant, le développement d'une situation de crise et son aggravation progressive résultent d'abord de l'inadéquation des procédures de gestion basées sur la "théorie moderne des pêches". Les limites des modèles biocentrés développés dans le courant des années cinquante apparaissent clairement dans le cas des pêcheries du Delta Central, tant pour l'analyse de leur évolution et le diagnostic de leurs dysfonctionnements que pour la gestion des stocks ichtyologiques.

Il s'agit donc de reconsidérer l'ensemble du modèle de gestion actuel pour envisager d'autres méthodes, mieux adaptées aux spécificités du Delta Central. Ces méthodes ne résulteront pas uniquement de choix techniques, mais également de choix politiques. Pour mettre en place une autre gestion des pêches, il conviendra d'abord de décider de questions telles que l'importance qui doit être accordée au développement de la région deltaïque, ou encore la façon dont la pêche doit s'insérer dans le tissu productif régional. Ce sont les réponses que l'Etat décidera d'apporter à ces problèmes qui détermineront les actions à envisager pour aménager les pêcheries deltaïques. De même les contraintes techniques qu'un choix de ges-

tion fera apparaître renverront à d'autres questions qui s'inscriront nécessairement dans le cadre de politiques nationales telles que les orientations de développement, la politique de l'emploi, la politique économique et celle de la mise en valeur des secteurs et espaces ruraux.

Il n'y a pas une seule *bonne* gestion des pêches que l'expert puisse imposer comme une évidence fournie par une nature supposée universelle de l'activité halieutique. Il existe au contraire de nombreux choix possibles et la réussite de la solution choisie dépend de sa pertinence vis-à-vis du fonctionnement réel du secteur, de sa cohérence avec les options prises au niveau national ainsi que de la clarté de son affichage. Il n'appartient donc pas aux seuls scientifiques d'en définir précisément les contours. Aussi nous limiterons-nous à suggérer des orientations et à souligner certaines contraintes en nous appuyant sur les conclusions de nos travaux.

La pêche artisanale continentale, parente pauvre du développement, est souvent sacrifiée à l'expansion d'autres secteurs. Il est vrai qu'elle ne donne pas lieu à des aménagements spectaculaires et qu'elle réclame une plus grande attention au maintien des équilibres naturels, dont elle dépend entièrement, que certaines pratiques industrielles ou semi-industrielles en matière d'agriculture ou d'élevage. Ses vertus sont d'apparence moins moderne : elle n'épuise pas les sols, ne crée pas de nuisances, ne favorise pas la désertification et produit souvent des protéines animales à un coût inférieur à l'élevage.

Même dans sa situation actuelle et malgré les préjudices que la sécheresse lui inflige, la production halieutique du Delta est supérieure à celle de nom-

breux pays côtiers ouest-africains (1). On a souligné à plusieurs reprises que l'exploitation actuelle des stocks n'avait pas diminué leur potentiel. Si donc les crues reprenaient la même importance que dans les années soixante et si le taux d'exploitation actuel était maintenu, les pêches deltaïques seraient probablement en mesure de produire plus de 200 000 tonnes, soit autant que les pêches maritimes du Nigéria ou de la Guinée.

Dans le présent contexte climatique, la production peut être accrue par une meilleure mise en valeur des ressources naturelles deltaïques. C'est donc une richesse (production de devises, d'emplois et de ressources alimentaires, diversification des productions nationales) qu'il convient de ne pas sacrifier.

De nouvelles règles de gestion sont à concevoir. Elles doivent nécessairement rompre avec l'indéfinition des politiques passées. Pour permettre au secteur halieutique de retrouver équilibre et dynamisme il convient avant tout que les priorités concernant la ressource, l'intensité de la production, le rôle et les intérêts de l'Etat dans le secteur, la consommation nationale, la reproduction des conditions de vie des pêcheurs, soient fixées et hiérarchisées, au lieu de se juxtaposer de façon contradictoire. Pour cela il convient que cette nouvelle politique soit réaliste, c'est-à-dire qu'elle tienne le plus grand compte des réalités bio-écologiques, culturelles, sociales et économiques de la pêche.

LA RESSOURCE HALIEUTIQUE

En tout premier lieu, il convient d'être très clair sur l'objet de la gestion : *la ressource n'est pas le poisson, c'est l'écosystème deltaïque dans son ensemble*. En effet, les eaux, les sols, la végétation, la faune échangent, via les organisations spatiales (formes, reliefs, connexités, bordures) et les rythmes temporels (saisonniers, interannuels...), de l'énergie, des matériaux, de la matière organique décomposable et des substances nutritives, pour former un ensemble fonctionnel (Amoros et Petts, 1993). Il en résulte que les transformations apportées naturellement ou artificiellement à l'écosystème agissent sur l'accroissement ou la réduction de la production halieutique. Gérer la ressource halieutique, c'est donc gérer l'ensemble des milieux aquatiques, semi-aquatiques et terrestres en interactions multiples qui constituent le Delta.

Cette gestion doit d'abord correspondre à un souci de préservation. L'écosystème deltaïque est, comme tout système fluvial, en constant remaniement. Il évolue naturellement vers un appauvrissement qui peut être notablement accéléré par de mauvais aménagements (Brunet-Moret *et al.*, 1986). La richesse deltaïque doit donc être préservée de la chenalisation du fleuve, de la régulation des crues et, plus généralement, de toute action conduisant directement ou indirectement à la simplification de la diversité des biotopes qui le composent.

Envisager une gestion écosystémique des pêcheries revient à aborder le secteur halieutique sous un jour nouveau, donc plus difficile à cerner et à bien maîtriser. Il semble cependant que l'on ne puisse faire l'économie de cette difficulté dans le cadre d'un développement durable qui s'appuie sur les richesses naturelles de la région, car si la pêche dépend entièrement de la santé de l'écosystème, d'autres secteurs tels que l'agriculture ou l'élevage en dépendent également. Cette communauté de ressource justifie une attention particulière aux moyens à mettre en œuvre pour accroître les gains de chaque secteur productif sans pour autant provoquer des pertes chez les autres. Il s'agit donc de rechercher des solutions pour accroître globalement la richesse de la région sans pour autant perdre la diversité de ses potentialités. On est ainsi conduit à élaborer des compromis acceptables dans des domaines qui jusqu'ici n'ont pas ou peu été abordés.

Ainsi en est-il de la gestion des ressources en eau, bien précieux s'il en est dans cette région, soumis à des contraintes internationales, mais aussi nationales (l'électricité de Sélingué est une nécessité) et régionales. Sur quels critères optimiser le partage de l'eau entre l'Office du Niger et le cours normal du fleuve ? Comment concevoir l'accroissement des superficies en eau qui, dans certaines circonstances favoriserait la pêche ainsi d'ailleurs que l'agriculture et l'élevage ? Quels gains et quelles pertes provoqueraient une mise en eau permanente de tout ou partie du Delta par la création d'un barrage en aval ?

Ces questions doivent faire l'objet d'une attention particulière et conduire à la définition d'une *politique de gestion nationale des ressources en eau* afin que le hasard des aménagements, voire des opportunités de financement, ne conduise pas involontairement à des situations de gaspillage (pertes d'eau dans le désert par exemple) ou au sacrifice d'un ou plusieurs secteurs au profit de ceux qui bénéficient le plus facilement de l'attention et des sources de crédits.

(1) Tels que la Gambie (20 500 t), le Togo (10 300 t), le Gabon (10 200 t), le Congo (13 700 t), données Chaboud et Fontana, 1993.

LES DIMENSIONS CULTURELLES ET SOCIALES

La richesse actuelle et les potentialités du Delta ne sont pas seulement environnementales, les enjeux écologiques correspondent à des enjeux sociaux. Tout comme les biotopes, les secteurs d'activité existent déjà, animés par des groupes sociaux dont les différenciations professionnelles sont issues d'une longue pratique. Ils s'articulent et s'interpénètrent dans le cadre d'une histoire et d'une culture partagées qui donnent cohérence et robustesse à l'ensemble social deltaïque. C'est un tel système articulant pêche, agriculture, élevage et commerce qui a su maintenir les richesses du milieu deltaïque sans les détruire, du moins jusqu'à une époque récente : les hommes du Delta se sentaient investis du devoir de préserver une ressource commune.

Tenir compte de l'organisation sociale n'est pas seulement souhaitable, c'est une nécessité car *"si la pêche peut être isolée en tant que champ d'activité spécifique (le système-pêche), la compréhension des dynamiques qui la traversent passe par l'étude des liens qu'elle entretient avec les autres structures de production et, au-delà, avec le système social dans son ensemble"*. Il en résulte que *"toute action bureaucratique, supportée ou non par des connaissances scientifiques, est confrontée à certaines limites si elle ne tient pas compte des pratiques sociales existantes"* (Breton et Diaw, 1992). Il s'agit là d'une contrainte forte. La négliger a provoqué l'échec de nombreux projets d'aide dont les orientations technicistes visaient la seule rentabilité économique aux dépens de toute considération sociale et culturelle propre aux groupes concernés.

Il est donc souhaitable que le regard posé sur les pêcheurs rompe avec les généralisations hâtives et l'arbitraire des présupposés pour prendre en compte les enjeux réels, les situations concrètes, les nouveaux groupes qui se forment et les intérêts qu'ils défendent. Il conviendrait que l'administration lutte véritablement pour ces enjeux, ce qui implique des interventions pédagogiques et pratiques dans la formation et le suivi de ses agents.

En effet, une aide efficace de l'Etat passe par la reconnaissance du savoir des pêcheurs qui, pour empirique qu'il soit, n'en est pas moins réel et diversifié. Elle passe aussi par un plus grand effort de compréhension des représentations qui articulent ces savoirs et qui n'isolent pas l'activité de pêche du reste du monde comme l'ont fait trop "d'expertises", mais l'intègrent à une vision globale des systèmes naturels : *vision finalement beaucoup plus moderne que le*

"compartimentage" et la "sectorisation" qui caractérisent trop de plans dits "de développement".

Cette reconnaissance de la richesse sociale, culturelle et technique des populations locales doit nécessairement se traduire au niveau des discours, des pratiques et des orientations de travail des services administratifs.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le domaine halieutique la majorité des plans de développement placent l'accroissement de la productivité économique comme objectif prioritaire. Ils reposent sur des analyses qui visent essentiellement à identifier les moyens à mettre en oeuvre pour tendre vers l'optimum économique qu'autorisent les caractéristiques biologiques des stocks exploités. Le plus souvent, l'échec des projets résulte de ce que ces analyses présentent plusieurs défauts :

- elles sont sectorielles et négligent le fait que l'économie de la pêche ne peut être isolée du contexte socio-économique dans lequel elle s'insère ;
- elles tiennent insuffisamment compte de ce que les objectifs des pêcheurs ne correspondent pas nécessairement à une maximisation de leurs profits ;
- enfin elles ne prennent pas en considération la variété des déterminants des stratégies des pêcheurs.

Pour illustrer ce dernier point rappelons qu'il existe dans le Delta Central de grandes différences entre les pêcheurs saisonniers ou occasionnels, pour qui le poisson est essentiellement destiné à compléter les ressources alimentaires du ménage, et les pêcheurs migrants (au moins les plus aisés), dont l'essentiel de l'activité est destiné à produire un bien marchand, les pêcheurs de finage ou les agro-pêcheurs occupant une position intermédiaire, variable selon la taille du ménage et la réussite de la saison de pêche.

D'une façon générale le fait d'analyser les déterminants économiques isolément des déterminants sociaux et culturels peut conduire à de graves contresens. Dans le Delta Central, l'un des problèmes actuellement les plus préoccupants résulte de la forte diminution de rendement du travail halieutique provoqué par la concentration d'un grand nombre de pêcheurs sur un stock amoindri par la sécheresse. La recherche de solutions propres à résoudre cette question illustre toute la difficulté d'une gestion centralisée adaptée.

Classiquement, une analyse économique de la situation présente conduirait à la conclusion que le nombre des pêcheurs est trop important et que, pour rétablir la rentabilité du travail halieutique, les entrées dans la

pêcherie doivent être contingentées. Cependant, pour séduisante qu'elle soit, une telle politique de gestion se révélerait rapidement inapplicable.

En effet, les objectifs économiques ainsi définis (rétablir la rentabilité du travail halieutique pour un petit nombre par l'exclusion d'un grand nombre) est en contradiction flagrante avec les objectifs sociaux des groupes de pêcheurs.

En outre, pour envisager de faire sortir une partie des pêcheurs de la pêcherie il faut des possibilités de reconversion, or il n'existe pas aujourd'hui dans le Delta d'autres activités assez florissantes pour absorber sans difficulté un important surcroît de main-d'œuvre : on sait que si les agro-pêcheurs n'abandonnent pas la pêche c'est aussi par nécessité sociale et économique.

Un tel rééquilibrage économique de la pêche, s'il parvenait à être imposé, aboutirait donc à déséquilibrer d'autres secteurs deltaïques, voire à accroître l'exode rural. Enfin quelle administration, et sur quels critères, serait en mesure de décider quels pêcheurs exclure de la pêcherie ?

Les solutions adoptées spontanément par les pêcheurs apparaissent beaucoup plus judicieuses. Outre le fait qu'ils contrôlent déjà eux-mêmes les accès à la pêcherie (1), ils ont développé des stratégies mixtes de production (pêche/agriculture ; pêche/commerce ; etc.) pour concilier leurs objectifs sociaux et économiques. Or ces stratégies, par la souplesse des transferts d'activité qu'elles autorisent, sont le garant d'une meilleure modulation de l'effort de pêche que ne le serait une activité hautement spécialisée.

Une autre façon de lutter contre la baisse de rentabilité du travail serait de soutenir le niveau de vie des pêcheurs par l'octroi de subventions directes ou indirectes (subventions au matériel de pêche par exemple) ou toute autre forme d'aides financières. De nombreux exemples, observés aussi bien dans les pêches industrielles qu'artisanales, montrent qu'il ne s'agit pas là de solutions mais de façons de masquer les problèmes que rencontre le secteur pour se réajuster à ses ressources, problèmes qui ne peuvent que réapparaître avec plus de gravité par la suite. En effet, en allégeant les charges financières des unités, la subvention favorise le surinvestissement en équipement et l'accroissement de l'effort total déployé. En augmentant provisoirement le bien-être économique des pêcheurs, elle décourage en outre les initiatives et la

recherche des solutions propres à résoudre de façon durable les déséquilibres du système de production.

L'étroite imbrication des déterminants écologiques, économiques et sociaux fait que toute action directe sur le secteur halieutique est très difficile à maîtriser. L'histoire des pêcheries deltaïques montre que les progrès les plus importants, tant en matière d'innovation technologique qu'en matière de croissance économique, ne résultent pas de ce type d'actions. Dans le courant des années cinquante, la diffusion des fils, hameçons, ralingues et nappes préfabriquées n'a nécessité la mise en place d'aucun programme de vulgarisation. Ces matériels correspondaient à un progrès effectif et leur promotion dans le Delta Central a été assurée par leur seule utilité. De même le boom halieutique n'est pas résulté d'un plan de développement, mais de la conjonction de facteurs favorables à l'accroissement de l'activité halieutique et de son insertion dans l'économie marchande ouest-africaine. En revanche, la majorité des interventions destinées spécifiquement à l'amélioration du secteur halieutique, telles que la promotion du salage pendant la période coloniale, l'aide financière aux coopératives, les plans de motorisation des pêcheurs, voire même l'OPM, ont conduit à des échecs.

Il convient de garder présent à l'esprit que les activités halieutiques prennent place dans des contextes sociaux structurés par des règles et des normes qui garantissent la reproduction de l'ensemble du système productif. Toute modification des processus de production a des effets immédiats sur l'ensemble du secteur. Il en résulte que pour atteindre les objectifs visés, une intervention quelconque de développement doit maîtriser parfaitement les dynamiques sociales, économiques et environnementales ainsi que leurs déterminants. Cette tâche est particulièrement délicate à mener à bonne fin.

Après une trentaine d'années de politique volontariste, la tendance actuelle est de prendre acte de cette difficulté et de considérer que "les services gouvernementaux (2) devraient s'impliquer moins activement dans la direction du processus de développement qu'ils devraient faciliter en créant un climat favorable à l'épanouissement du secteur privé" (Campbell, 1992). De fait, l'Etat peut jouer un rôle décisif dans la réorganisation du secteur productif non seulement en révisant l'actuelle réglementation des pêches, mais aussi par un accroissement de ses investissements en infrastructures et par des mesures incitatives à une meilleure valorisation des ressources en eau et des biotopes deltaïques.

(1) Malgré la loi, les ressources deltaïques ne sont pas et n'ont jamais été en libre accès.

(2) Mais cette remarque s'applique également aux ONG et aux organismes d'aide internationaux.

Par ailleurs, une politique de développement des pêches ne peut se fonder uniquement sur l'analyse des conditions de production. Tous les aspects de la filière doivent être pris en compte et tout particulièrement les conditions de commercialisation. Une attention plus grande doit être accordée aux relations entre pêcheurs et commerçants ainsi qu'aux contraintes que ces derniers subissent. Il conviendrait de nuancer le jugement sévère qui est habituellement porté sur leur rôle en se rappelant que sans eux la pêche ne se serait pas développée par le passé et ne pourrait se maintenir aujourd'hui. Sans doute les filets vendus plus cher contre des poissons achetés en dessous du prix permettent des marges substantielles, mais l'immobilisation de capital, le coût des dépenses de recouvrement, la difficulté de collecter le poisson dans une région enclavée, les divers services dus aux clients attirés, constituent également des charges importantes qu'il conviendrait de mieux prendre en considération. Elles expliquent la disparition de la quasi-totalité des petites entreprises commerciales depuis le début de la sécheresse.

Il ne suffit pas de produire pour améliorer la santé du secteur, il faut aussi pouvoir vendre mieux et dans ce domaine également l'Etat peut contribuer à une amélioration notable de l'environnement économique par une meilleure protection du marché local (taxes d'importation et protections non tarifaires), par l'amélioration des infrastructures routières et une aide à l'organisation des circuits de distribution, par des négociations commerciales internationales, par l'abaissement des taxes d'exportation, etc.

LA GESTION DES RESSOURCES

Une vision d'ensemble est nécessaire pour préserver l'écosystème deltaïque, mais une échelle locale de gestion des ressources halieutiques s'impose également. L'écosystème deltaïque, on le sait, n'est pas uniformément producteur de biomasse (halieutique notamment) sur toute sa surface et pendant tout son cycle annuel.

Nous avons vu que cette hétérogénéité spatio-temporelle engendrait des différences importantes dans les conditions de production. De ce fait le partage du poisson entre les pêcheurs doit tenir compte de la variabilité de son abondance dans l'espace et le temps. *L'accès aux biotopes, les moyens de pêche qui leur correspondent le mieux, les périodes où la pêche va y être pratiquée, ne peuvent être définis et contrôlés que localement.*

On sait qu'un tel contrôle exigerait de la part de l'administration la multiplication du nombre de ses agents et qu'il n'est pas de réglementation effective sans le consentement des pêcheurs. Comme par ailleurs le problème majeur de la pêche deltaïque est lié à la répartition des captures entre producteurs et non à la survie des stocks, *il semble que cette gestion locale doive être placée sous la pleine responsabilité des pêcheurs.*

Une telle gestion s'inscrirait parfaitement dans l'esprit de la politique actuelle de décentralisation en redonnant aux collectivités locales les responsabilités de leur propre développement et la liberté d'action qu'elles exigent.

Pour qu'une telle opération soit possible certaines conditions préalables doivent être réunies à l'échelle de l'ensemble deltaïque. Ainsi, il convient de définir une réglementation foncière qui assure de façon durable le partage des territoires de pêche entre communes et/ou entre groupes sociaux, sur la base d'une concertation entre les différents groupes concernés. Il serait donc souhaitable que ce partage repose sur une logique écologique et halieutique plutôt que sur celle du découpage administratif.

Il sera également utile de prévenir l'accaparement des accès par quelques groupes d'influence ou d'autres dérives non souhaitées, en définissant par exemple une loi cadre qui précise, de façon homogène sur l'ensemble deltaïque, les droits, devoirs et limites de gestion.

Enfin, aux futurs gestionnaires, il faudra préciser que leur tâche ne se limite pas à surveiller la répartition des captures mais consiste aussi à maintenir, voire à accroître, la fertilité des sites de pêche. Dans ce cadre, le rôle de l'Etat serait d'aider les pêcheurs à entretenir leur environnement naturel pour mieux en tirer parti.

La sécheresse et la croissance démographique sont causes d'une concentration des pêcheurs dans un espace de pêche plus réduit. Ces conditions sont favorables au dépassement du stade de la "simple cueillette" pour atteindre celui de la mise en valeur des sites de pêche. D'une certaine façon, on peut considérer que le peu d'attention dont le Delta a été l'objet jusqu'à présent a permis d'éviter des erreurs d'aménagement qui l'auraient peut-être appauvri. Il convient cependant d'être conscient du coût social que la négligence, pour ne pas dire l'abandon à une lente dégradation, du système deltaïque représente pour les pêcheurs ainsi que pour les autres secteurs productifs. Cette étonnante et exceptionnelle machine à produire des sols fertiles, des herbages et des poissons conserve encore toutes ses potentialités. L'enjeu, aujourd'hui, est de la mieux maîtriser en orientant ses

processus productifs naturels sans la détruire ni en hypothéquer la pérennité. Favoriser la reconstitution des couverts herbacés et ligneux, remplacer les brûlis par des labours, abaisser les seuils de façon à ce que de plus grandes surfaces soient inondées par les crues faibles, aménager des plans d'eau temporaires et permanents sans détruire leurs connexions avec les autres milieux aquatiques, peuvent faire plus pour accroître la productivité du Delta Central que la construction de digues et de "grands projets" dont les quelques exemples deltaïques ont montré le coût, la nuisance et le peu d'utilité.

Après vingt-deux ans de sécheresse, il ne semble pas raisonnable d'attendre davantage le retour d'une hydraulicité "normale" pour redynamiser les secteurs productifs. Une meilleure rentabilisation des ressources en eau actuellement disponibles doit donc être entreprise. Certains aménagements des milieux naturels sont déjà tentés dans le domaine agricole (perçement de berges, creusement de chenaux pour inonder les rizières), ou dans le domaine pastoral (repiquage de bourgoutières), mais peu d'exemples - tels que l'aménagement de mares à Sensé et à Batamani avec l'aide de l'OPM - concernent le domaine halieutique. Ces actions doivent être encouragées par la réunion de conditions favorables à leur généralisation.

Ici non plus, le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer aux producteurs car pour être effective et durable la gestion écologique des terroirs halieutiques doit être progressivement intégrée aux pratiques productives. Elle doit donc rester une initiative locale. Néanmoins, il est nécessaire de fixer les attributions foncières et les droits d'usage dont les incertitudes, actuellement encore entretenues, obèrent les investissements productifs. La revalorisation des espaces deltaïques pourra alors être l'occasion de fédérer les intérêts de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture autour de travaux décidés au niveau local. Pour les pêcheurs, elle permettra d'associer progressivement la pêche à l'aquaculture extensive, puis éventuellement à des formes plus intensives.

LES OUTILS DE LA GESTION

La voie démocratique et la politique de décentralisation adoptées par le Mali créent les conditions d'une meilleure intégration des producteurs aux processus de décision affectant l'évolution de leur propre secteur d'activité. Des réformes administratives sont entreprises, qui devraient aboutir à une meilleure coordination des services. En effet, par le passé, l'organisation administrative en charge de la pêche souffrait d'un trop grand cloisonnement préjudiciable à son efficacité. La qualité de l'aide que l'Etat est susceptible d'apporter aux pêcheurs du Delta Central

passera sans doute par la constitution d'instances de concertation et par une redéfinition précise des attributions de chacun des services nationaux concernés par la pêche et sa gestion. C'est dans cet esprit que sont proposées les quelques recommandations suivantes.

Réorientation du service des pêches

Si, comme il est souhaitable, la réglementation et le contrôle des accès à la pêche sont assurés par des autorités locales qu'il reste à définir, les tâches de contrôle et de répression du service des pêches en seront considérablement allégées. Les fonctions de ce dernier pourront dès lors s'orienter vers un appui plus effectif et une observation plus attentive de l'évolution du secteur.

Organe privilégié de liaison et de coordination entre les activités de l'Etat et les initiatives locales, le *service* des pêches (le mot n'est pas fortuit) doit s'imposer comme partenaire, en assumant son rôle de défenseur de la pêche auprès des institutions et des projets visant le développement d'autres activités à ses dépens, mais aussi en veillant à éviter concurrences (3) et conflits entre les initiatives gouvernementales et celles issues du monde halieutique.

Il doit également être l'organe d'information des pouvoirs publics et donc se doter des outils nécessaires à une connaissance approfondie des pêches, de leur évolution et de leurs éventuels dysfonctionnements.

Sa participation active dans le cadre de nouveaux organismes de gestion et de décision pourrait être requise mais sur des bases réglementaires acceptées des producteurs, donc élaborées en concertation.

Enfin c'est à lui que revient la tâche de coordonner et/ou d'initier les actions de vulgarisation et de développement, tout particulièrement dans le domaine de la valorisation des biotopes deltaïques.

Cette réorientation des vocations du service des pêches ne pourra être envisagée sans un accroissement des compétences de ses agents, qui devront acquérir une plus grande intimité du monde des pêcheurs, de ses savoirs et de ses difficultés. La diversité de ces compétences nécessitera une réelle spécialisation des agents de l'administration.

(3) Comme la vente de produits (insecticides, filets, moteurs, etc.) ou la réalisation de services (fumage, commercialisation, transport), qui font de l'Etat ou des organismes d'aide les concurrents directs du secteur privé.

La pêche est au Mali une activité importante qui justifie que l'État montre l'attention qu'il y porte en lui consacrant un corps administratif spécialisé et distinct.

Création d'un organe de suivi

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, les pêches artisanales deltaïques ne peuvent être comprises ni donc gérées sur la base de simples critères biologiques. Leurs dimensions sociale, économique, voire politique et démographique, doivent également être prises en compte dans l'analyse de leur mode d'organisation et de fonctionnement.

Par ailleurs, et ainsi que nous l'avons rappelé (chap. 6.4), la complexité même de la dynamique de ces pêches ne permet pas de prévoir à long terme leur évolution.

Il en résulte que pour gérer en connaissance de cause le secteur halieutique, il importe d'en surveiller l'évolution sous tous ses aspects essentiels. *Il convient donc de mettre en place un organe de suivi qui permette la collecte régulière, l'archivage et la mise à disposition d'informations sur les différentes composantes du secteur.*

La nécessité d'un tel suivi n'est d'ailleurs pas spécifique aux pêches artisanales. Ainsi, pour définir et appliquer une politique communautaire, les États européens complètent actuellement leur ancien système de collecte de données biologiques afin de constituer un système statistique commun, intégrant des informations économiques et sociales au suivi des stocks exploités.

Au Mali, la création de cet organe paraît d'autant plus nécessaire que par le passé, les statistiques commerciales de l'OPM mises à part, aucune collecte d'information sur l'état de la pêche ou des stocks n'a été entreprise de façon suivie et rigoureuse, et que cette lacune complique considérablement l'analyse de la situation actuelle (chap. 6.2).

La constitution d'un observatoire bénéficie actuellement de conditions favorables qui devraient alléger son coût d'installation. D'une part, l'ensemble des travaux de description et d'analyse des caractéristiques halieutiques réalisés depuis 1986 peuvent aider à définir rapidement :

- les domaines devant faire l'objet d'un suivi ;
- les descripteurs appropriés ;
- les contraintes d'échantillonnage de ces descripteurs.

D'autre part, tous les facteurs influant sur la dynamique de la pêche n'évoluent pas à la même vitesse et si certains d'entre eux doivent être échantillonnés à un pas de temps mensuel, d'autres ne nécessiteront

qu'un suivi annuel, voire pluriannuel. Là encore, les connaissances acquises depuis 1986 seront utiles. Le recueil des informations pourrait être réalisé au moindre coût par la collaboration des agents des différents services nationaux ayant compétence dans le domaine de la pêche (Direction Nationale des Eaux et Forêts, Opération Pêche de Mopti, Laboratoire d'Hydrobiologie de Mopti).

Il n'est pas de notre propos de détailler ici les diverses fonctions que pourrait remplir un tel organe de suivi des pêches, dont un premier projet a été récemment soumis. Rappelons cependant que l'une des retombées attendues serait d'accroître les nécessaires collaborations et les échanges d'informations entre services.

Sur le plan de la gestion des pêches, l'utilité d'un observatoire est non seulement de détecter des dysfonctionnements dès que ceux-ci apparaissent, mais également de contrôler l'adéquation des aménagements effectués pour combattre les dysfonctionnements précédemment identifiés. Il participe donc à l'amélioration de la clarté et de l'efficacité des prises de décision.

La recherche nationale et sa place dans le développement

En rappelant que la dynamique d'une pêcherie ne résulte pas uniquement de déterminants biologiques mais également des conséquences de son histoire passée et de son environnement politique, culturel, économique et social actuel, on a montré que la pêche ne pouvait relever de lois générales mais nécessitait une large prise en compte des conditions locales lui conférant sa spécificité (cf. Durand *et al*, 1991 pour revue).

Dès lors, le transfert technologique n'a plus grande signification dans le domaine halieutique et les choix de gestion doivent s'appuyer sur une recherche spécifique, pluridisciplinaire et centrée sur la résolution des problèmes de développement. La nécessité d'une recherche nationale finalisée apparaît ainsi clairement.

Dans le cas présent, il semble donc que les efforts consentis pour le développement du Laboratoire d'Hydrobiologie de Mopti doivent être poursuivis et sans doute intensifiés. Il importe en effet d'identifier rapidement des solutions adaptées à la résolution de certains problèmes actuels du secteur halieutique tels que la mise en place d'une organisation foncière pour résoudre les conflits territoriaux opposant les pêcheurs, ou encore l'étude des solutions d'aménage-

ment permettant d'accroître le potentiel halieutique actuel, ou encore l'analyse sociale et économique des causes d'échec du développement de l'aquaculture. Il convient également de poursuivre les travaux entrepris sur le renouvellement des stocks, la productivité des mares et des retenues d'eau, la définition de méthodes propres à accroître la productivité des biotopes deltaïques, l'analyse des conséquences de la croissance démographique sur les stratégies de production des ménages, etc.

Un important travail de recherche est donc encore nécessaire pour compléter la base de connaissances désormais acquise et trouver des solutions opérationnelles. Mais sans doute convient-il d'ajouter qu'il ne suffit pas que la recherche produise pour qu'elle soit utile au pays. Il faut en outre que ce dernier reconnaisse son importance en sollicitant des études et en

tenant compte des réponses qu'elles apportent. Des solutions devront probablement être apportées à la marginalisation des chercheurs nationaux, devenue trop fréquente pour être négligée, ou encore à la dérive des chercheurs vers des activités techniques ou d'assistance au développement qui ne correspondent ni à leurs compétences ni aux besoins du pays.

La réalisation d'un observatoire des pêches pourrait sans doute constituer une opportunité pour l'accroissement des échanges et des concertations entre les instances nationales de gestion, de développement et de recherche. L'initiative du Canada, qui vient de créer un conseil des pêches intégrant au sein d'une même instance consultative techniciens, aménagistes, pêcheurs et chercheurs des différentes disciplines concernées par la pêche, pourrait constituer un exemple à suivre.



Partout dans le monde, la responsabilité du gestionnaire des ressources naturelles est perçue comme considérable en raison des enjeux qu'elles représentent et des pressions exercées sur elles. La crainte de la dilapidation a souvent conduit les gouvernements à les nationaliser pour mieux les gérer. Les règles créées et appliquées pour leur préservation ou leur valorisation "efficaces" ont souvent produit des résultats fâcheusement inattendus. Les exemples abondent où elles ont conduit à la multiplication des conflits d'usage et à la paupérisation des producteurs, sans que la préservation des ressources ait été mieux assurée pour autant. Une attention plus profonde est donc portée désormais aux systèmes de gestion antérieurs. Un nombre croissant d'observations tend à montrer que lorsque les droits établis par la tradition sont respectés par l'administration, *"les exploitants qui les détiennent sont prêts à consacrer beaucoup de temps et d'énergie à l'élaboration de dispositions locales réglementant efficacement l'utilisation d'une ressource commune et à en surveiller l'application"*. En revanche, lorsque ces droits ne sont pas reconnus, *"ceux qui n'ont pas ménagé leur peine pour tenter de*

mettre en place un régime local viable ont l'impression d'en être dépossédés et ne se sentent plus responsables de l'avenir" (Ostrom, 1991).

Un tel phénomène a été observé dans le Delta Central après la nationalisation des eaux et l'abrogation du droit coutumier. Les stocks de poisson n'ont pas subi de prélèvements excessifs, certes, mais les conflits se sont multipliés, l'écosystème qui produit ces stocks n'a fait l'objet d'aucune attention et son exploitation actuelle privilégie le bénéfice à court terme aux dépens de la préservation et de la mise en valeur pour le long terme.

Pendant longtemps, on a jugé nécessaire de protéger les ressources naturelles contre leurs utilisateurs. Or, il s'avère aujourd'hui que l'une des façons de maintenir ces ressources est de les placer sous la protection de ceux qui en vivent en accordant davantage de confiance et de respect à leurs spécificités sociales et culturelles, à leurs savoir-faire et à leurs capacités d'innovation.